

[Text]

*Victoire.* When we formed our holding company they exchanged the shares they previously held in the insurance companies against shares of the corporation. They had a 35% ownership in Imperial Life through the Laurentian Fund, and 35% in Laurentian General. Since other shareholders have come into the corporation, their percentage in our holding company now is less than 35%, but it is still a little over 20%.

We invited also, when we formed the corporation, a Belgium group to invest, and they invested a certain amount of money; a life company from the United States, because they would like to do some joint business with us. So we are close now to 25% altogether in total, and one shareholder around 20%.

The limits in the green paper, if we had to follow the rules, would obviously create a big problem. That is the situation.

We would be concerned even if the percentages were slightly different. We believe that if we have a good organization, and if investors from outside want to become shareholders, while we retain the control here in Canada, if we can use funds coming from outside for the development of our operation, we think it is positive, and it may free some funds which we can use to acquire companies elsewhere, as we have done, and direct or develop into other markets. For example, we have recently acquired a company in Great Britain—Trident Life—which makes us into a fairly strong organization in Great Britain. We are rearranging our other affairs with Trident. And we recently acquired two life companies in the United States, and they will be integrated into our organization.

So if there are some funds coming into our organization from external sources, it may free some funds which we may use to go further in doing business outside the country. This is why we are concerned if there are too many limits on the inflow of capital into our organization: our ability to invest elsewhere.

**Mr. Riis:** Presumably, along with those funds coming from outside comes a certain amount of expertise as well that you take advantage of.

But to refer your comment regarding your expansion outside of Canada, do you see the possibility of retaliatory measures being taken from other jurisdictions if we proceed along these lines?

**Mr. Castonguay:** I cannot give you any concrete example. I have not heard any specific comment to that effect. But we can very well imagine that if the limits are too strict it could trigger that kind of reaction.

**Mr. Riis:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** I was wondering if you could explain the voting situation in the shareholding of the Montreal City and District Savings Bank. It was my understanding that shareholding was limited to 10% in that bank, and your chart

[Translation]

société. Au moment où nous avons constitué la société de portefeuille, la compagnie française a échangé des actions qu'elle détenait des compagnies d'assurances contre des actions de la nouvelle société. Elle détenait 35 p. 100 des actions de la *Imperial Life*, par l'intermédiaire du Fonds La Laurentienne, et 35 p. 100 des actions de la Compagnie d'assurances générales La Laurentienne. Étant donné que d'autres investisseurs ont acheté des actions de la société, leur part est maintenant de moins de 35 p. 100, mais elle est toujours un peu supérieure à 20 p. 100.

Nous avons, en même temps, invité un groupe belge à investir dans la nouvelle société et elle a acheté un certain nombre d'actions; il y a aussi une compagnie américaine d'assurance-vie qui voudrait participer à des coentreprises. Tout cela représente près de 25 p. 100 des actions; 20 p.100 environ appartiennent à un seul investisseur.

L'imposition des restrictions proposées dans le Livre vert nous poserait, évidemment, des problèmes considérables. Voilà donc la situation.

Même si les pourcentages étaient un peu différents, on s'en préoccuperait quand même. Nous croyons que si l'entreprise est bien solide et que des investisseurs étrangers veulent acheter des parts, c'est une bonne chose. La majorité des actions sont détenues par des Canadiens et l'on peut employer les fonds étrangers pour prendre de l'expansion. Il se peut même que les fonds étrangers servent à acheter d'autres compagnies, comme nous l'avons fait, et à trouver de nouveaux débouchés. Récemment, par exemple, nous avons acheté une compagnie en Grande-Bretagne—la Trident Life—ce qui nous donne, là bas, quelque chose d'assez solide. Nous sommes donc en train de prendre de nouveaux arrangements avec la Trident. Nous avons récemment acheté deux compagnies américaines d'assurance-vie, qui seront intégrées à notre réseau.

Si l'on réussit à attirer des investisseurs étrangers, on sera peut-être plus en mesure de trouver des débouchés à l'extérieur du Canada. C'est pour ça que nous ne voulons pas que vous limitiez, dans une trop grande mesure, l'entrée des capitaux étrangers. De telles mesures pourraient compromettre notre capacité d'investir ailleurs.

**M. Riis:** Ces transactions sont doublement rentables, en ce sens qu'elles vous donnent accès à des spécialistes étrangers hautement qualifiés.

Vous avez parlé de trouver des débouchés à l'extérieur du Canada. Si l'on impose des restrictions trop draconiennes, craignez-vous que d'autres pays exercent des représailles?

**M. Castonguay:** Je ne peux vous donner d'exemple concret. Je n'ai rien entendu de précis à cet égard. Mais l'imposition de restrictions trop draconiennes pourrait provoquer des représailles.

**M. Riis:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Je voudrais que vous nous expliquiez la situation des actionnaires de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal. Je croyais qu'on ne pouvait détenir plus de 10 p. 100 des actions de la banque. Vous indiquez, dans